

Compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} Février 2021

Présents

Nicole BOUVIER
Christophe RUSPINI
Alain VIOUX
Aurélia MILETTO
Joël TRUCHET

Dominique BÉCU
Sylvie PLOTTIER
Natacha HÉRON
Thierry LANDAZ
Jean-Louis LORANS

Estelle FERLIN
Anne PÉPIN
Andgel BOISSON
Georges PEREIRA

Excusée

Amandine TRUCHET

Secrétaire de séance

Sylvie PLOTTIER

Le Procès-verbal du conseil du 2 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

I - MODALITÉS DE TENUE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Pendant l'état d'urgence sanitaire les collectivités peuvent se réunir à distance ou en présentiel afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions.

A l'unanimité le conseil accepte de recourir à la visio-conférence (application ZOOM). Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public par appel nominal.

II - TRAVAUX : CONVENTION AVEC LE SIAE (ROUTES DES TEPPES)

En 2020, le Syndicat des Eaux et la commune de Bourgneuf ont réalisé conjointement des travaux de réfection du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public aux Teppes.

La commune a ensuite réglé à l'entreprise la totalité de la facture des enrobés.

Le SIAE co-maître d'ouvrage participe au financement de cette réfection.

A l'unanimité le conseil accepte la convention avec le SIAE reversant 9 755,00 € HT, soit 11 706,00 € TTC à la commune de Bourgneuf, et autorise Mme le Maire à la signer.

III - URBANISME

La gestion du plan d'eau de Barouchat, propriété de la commune a été confiée à la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FSPPMA). La FSPPMA a déposé une demande d'urbanisme afin de construire en 2021 et 2022 une grange batelière pour leurs barques de pêche.

Le projet consiste également en l'agrandissement de la surface en eau, reprise des berges, création de hauts fonds, ponton de pêche flottant et végétalisation.

Afin d'engager une mutation du site vers un outil de promotion de la pêche et de la préservation des milieux aquatiques, des infrastructures annexes sur les thèmes du cycle de l'eau et des énergies renouvelables, seront également créés : mare, rivière artificielle et espace pédagogique sur les énergies renouvelables.

A l'unanimité le conseil émet un avis favorable sur cette demande de permis de construire et pour l'autorisation de ces travaux, et autorise Mme le Maire à signer.

IV - CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE AVEC LE CGD 73

Actuellement la commune participe mensuellement (6€ pour un temps complet) à une protection sociale, complétant l'assurance complémentaire choisie par ses agents. Cette assurance facultative contribuant au maintien du salaire sur une durée en cas d'accident, maladie, invalidité ou décès, et négociée par le Centre De Gestion de la Savoie (CGD 73), arrive à échéance fin 2021.

A l'unanimité le conseil municipal mandate le CGD 73 pour effectuer une consultation afin d'établir une nouvelle convention de participation à une meilleure protection prévoyance de ses agents.

V - PARTICIPATION ASSURANCE RISQUE STATUTAIRE AVEC LE CGD 73

Le contrat SOFAXIS remboursant aux communes les indemnités maladies versées à leurs agents, arrive à terme en Décembre 2021.

A l'unanimité le conseil municipal mandate le Centre de Gestion pour lancer une consultation auprès des différentes compagnies d'assurance, pour couvrir ces mêmes risques à partir de 2022.

VI - CONVENTION D'ADHÉSION A LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE (MPO)

Jusqu'à fin 2020, la mairie avait adhéré à la « mission de médiation préalable » mise en œuvre par le CGD 73, afin de résoudre des conflits ou litiges pouvant intervenir entre agents et employeurs.

Ce service ne donne lieu à aucune facturation s'il n'est pas utilisé.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la signature d'un avenant pour prolonger l'adhésion à ce service jusqu'en Décembre 2021.

VII - RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU SERVICE INTÉRIM-REPLACEMENT DU CGD 73

Bourgneuf a signé avec le CDG 73 une convention d'adhésion au service intérim-replacement, ne donnant lieu à facturation que s'il est utilisé.

Celui-ci permet la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités pouvant faire face en toute tranquillité juridique, à un accroissement d'activité, ou au remplacement temporaire d'agents indisponibles.

La convention arrivant à échéance en avril 2021, le Conseil municipal approuve à l'unanimité son renouvellement et à autorise le Maire à la signer.

VIII - ADRESSAGE

Les numéros d'habitations ont été reçus. Les panneaux et les plaques de voies devraient arriver dans les prochains jours. Le marquage au sol d'implantation de ces panneaux pourrait être réalisé la semaine prochaine.

La remise commentée initialement prévue avec la poste sera réalisée par la mairie. Un certificat d'adressage sera remis pour chaque logement. Il précisera la nouvelle adresse et ses modalités de rédaction.

SÉCURISATION DES ROUTES

Cottier : la technicienne de la MTD (ex TDL) sera de nouveau contactée pour valider une première série de mesures rapides à mettre en œuvre dont il faudra évaluer l'impact, et repreciser ce qu'il est possible ou non de faire en fonction des particularités de la route (agglomération, passage des convois exceptionnels...).

Entrée Ouest : Les comptages effectués à proximité du Pont de Bourgneuf sur la RD 925 confirment une vitesse excessive des véhicules venant de la Rochette.

Un accident a d'ailleurs eu lieu qui a détruit la terrasse du tout neuf Bar du Pont.

La Maison Technique Départementale (MTD) de Chambéry/Montmélian sera interrogée afin d'étudier les possibilités permettant de réduire cette vitesse et sécuriser ce secteur.

ANTENNE MOBILE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La Mission Locale de Chambéry et La Sauvegarde de L'Enfance et de l'Adolescence proposent d'accueillir au City-Stade, les 4^{ièmes} mardis après-midi de chaque mois, dans un camping-car aménagé, les jeunes de 16 à 29 ans sans solution Emploi ou Formation.

Ce dispositif nommé « **Aller Vers** » a pour vocation d'accompagner les jeunes vers les mesures existantes ou des activités sportives, conviviales ou éducatives.

DIVERS

Film : la mairie a été sollicitée par le Régisseur Général la société de production Disney + pour le tournage d'une séquence au cimetière. Le conseil se prononce favorablement sur cette demande.

Déneigement : pour rappel la priorité est donnée au déneigement des routes communales, puis aux commerces ; viennent ensuite les zones sans obligation de la part des communes tels que trottoirs, routes annexes (lotissements)... La zone de Gabelin est déneigée par Aiton, une convention sera signée entre les 2 communes.

Fermeture de classe : malgré les annonces de maintien du nombre de postes et le souci des zones rurales en hauts lieux, la suppression de **2 classes** (une à Coise, une à l'élémentaire de Chamoux) est projetée dès septembre 2021.

Deux autres sont annoncées au collège de St Pierre d'Albigny.

La fermeture à Chamoux pose problème car beaucoup d'enfants nécessitent un accompagnement particulier (entre autres pour retrouver le rythme après la crise COVID), et par la prévision d'une remontée des effectifs à court terme.

Élus et parents se sont mobilisés pour que cette décision ne soit pas prise : pose de banderoles, pétitions, cagnotte Leetchi (pour financer le poste) ...

NB : Le détail de chaque délibération est consultable dans les panneaux d'affichage et sur le site de la mairie